

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
18 décembre 2019

PUBLIE LE : 30 DEC. 2019

Délibération n°181219-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le onze décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Benoît Burgaud** 1^{er} Vice-président du syndicat intercommunal, en l'absence de Monsieur Le Président.

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

Présents

**AIGREMONT
COMMUNE NOUVELLE SAINT-
GERMAIN-EN-LAYE**

Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE
Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE
Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

LE PECQ

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

**MAREIL-MARLY
MARLY-LE-ROI**

Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Absents excusés

**AIGREMONT
CHAMBOURCY**

Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE
Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT

LE PECQ

Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT

LE VESINET

Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE
François GLUCK, DELEGUE SUPPLEANT
Frederic GOZLAN, DELEGUE SUPPLEANT

MAREIL-MARLY

Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
Lionel LIOTIER, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE

Communes non représentées

CHAMBOURCY, LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale

Nombre de communes	:	5
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

PISCINE /CS – 181219-2

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Monsieur BURGAUD, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le Comité Syndical dans sa délibération en date du 12 juillet 2017 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions du Président qui suivent :

DECISION N°2019-34

OBJET : Mise en conformité du réseau gaz en chaufferie suivant la nouvelle réglementation.

Mise en conformité du réseau gaz en chaufferie de la piscine intercommunale, suivant la nouvelle réglementation, à la société ENGIE HOME SERVICES sise ZAC de la Montjoie, 32 rue Amilcar Cabral à SAINT-DENIS DE LA PLAINE (93217 cedex).

Montant de cette prestation est de 8 038,52 € HT, soit 9 646,22 € TTC.

DECISION N°2019-36

OBJET : Prestations d'entretien et de nettoyage des surfaces

Prestations de ménage de la piscine intercommunale – Le Dôme à la société ENTRETIEN ET NETTOYAGE SYLY, sise 26 résidence « Le Vauvarois » à OSNY (95520), pour une durée de 1 mois.

Montant de cette prestation est de 5 580 € HT, soit 6 696 € TTC.

DECISION N°2019-37

OBJET : Fourniture et pose de deux analyseurs électroniques de chlore.

La fourniture et la pose des deux analyseurs électroniques à La société CIFEC - 12 bis rue du commandant Pilot - 92200 Neuilly-sur-Seine.

Montant de cette prestation est de 4 719 € HT, soit 5 662,80 € TTC.

DECISION N°2019-38

OBJET : Vente conteneur

Vente à Monsieur Francis MERLO, Président du Comité Ile de France de la FFESSM le Conteneur d'occasion de couleur blanche.

Montant de cette vente est de 1 000 € TTC non soumis à TVA.

DECISION N°2019-39

OBJET : Journée d'installation supplémentaire nécessaire pour l'aménagement de l'espace forme de l'équipement.

Intervention supplémentaire à la société Multiform.

Montant de cette intervention est de 5 890 € HT, soit 7 068 € TTC ;

27 DEC. 2019

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

Transmis en préfecture et affiché le **30 DEC. 2019**

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD

Président du Syndicat Intercommunal